



Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, et le ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Mamadou Touré...

## Bars, Night-clubs, maquis : 1,5 milliard pour faire revivre le secteur du divertissement nocturne



Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, et le ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Mamadou Touré, ont coprésidé le 26 novembre 2020, une cérémonie de remise de chèques aux acteurs de bars et night-clubs dans le cadre du Fonds d'appui au secteur informel mis en place par le gouvernement pour atténuer les effets socio-économiques de la pandémie de la Covid-19.

D'un montant de 1,5 milliard de FCfa, ce fonds spécial attribué aux acteurs du divertissement nocturne, sous l'impulsion du ministre Siandou Fofana et en synergie avec l'Agence Emploi jeunes où il est logé, a fait l'objet d'un arrêté spécial pour permettre à ce pan de l'industrie touristique, pourvoyeur de milliers d'emplois, de juguler les pertes engendrées par la fermeture des boîtes de nuit et bars, au lendemain de la survenue de la Covid-19.

Pour cette première tranche, ce sont 43 opérateurs qui ont reçu des montants oscillant entre 600 000 FCfa et 7 millions de FCfa. Une trentaine de dossiers sont en cours de traitement.

150 millions de FCfa déjà perçu par 43 opérateurs du secteur

Nicoue Herman, directeur des opérations à l'agence Emploi Jeunes et Secrétaire exécutif du Fasi, lors de la cérémonie de remise de chèques a révélé qu'à ce jour, ce sont plus de 13 milliards de FCfa qui ont été alloués à 60.306 acteurs du secteur informel. Avec plus de 66% de femmes.

Pour le secteur spécifique des boîtes de nuit et bars, grâce

à la conjonction des efforts de plusieurs ministères, sous l'impulsion du ministre du Tourisme et des Loisirs, l'État a consenti, par l'implication personnelle de M. le Premier ministre, Hamed Bakayoko, à signer un arrêté dérogatoire pour leur allouer 1,5 milliard de FCfa.

Depuis le mois de septembre donc, avec les services du ministre du Tourisme et des Loisirs, il a été mis en place une méthodologie qui prend en compte l'impact subi par les établissements concernés sur les 5 premiers mois de la pandémie avec les mesures de restrictions. Avec à la clé, des pièces justificatives des salariés, des factures, etc.

« Jusqu'à la présente cérémonie, ce sont 70 dossiers en traitement que nous avons reçu. Dont les 43 premiers en conformité qui ont perçu effectivement 150 millions de FCfa, avec des montants oscillant entre environ 600 mille et 7 millions de FCfa », a indiqué le chargé du projet des bars et night-clubs au niveau de l'Agence jeune.

C'est véritablement une bouchée d'oxygène pour ces acteurs du secteur qui voient là aboutir un processus entamé depuis des mois avec le ministère du Tourisme et des Loisirs qui, par des actions concrètes, œuvre à réduire l'impact de la Covid-19 sur le secteur du divertissement.

4 ministres au chevet des bars et boîtes de nuit

Face à la détresse des acteurs du divertissement, une rencontre interministérielle s'est tenue le 28 juillet dernier à la salle de conférences du ministère du Tourisme et des Loisirs, avec le bureau du Mouvement des opérateurs économiques des établissements de nuit et de débits de boisson (Mopen-Db), la faïtière patronale des établissements de divertissement de nuit et dancings.

Autour du ministre de tutelle, Siandou Fofana, ministre du Tourisme et des Loisirs, les ministres Félix Anoblé, en charge de la Promotion des PME et Mamadou Touré, de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, ainsi que la représentante de la ministre Mariatou Koné, en charge de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, ont édifié les propriétaires de night-clubs sur le faisceau de mesures mises en œuvre pour les soutenir face à l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19. Car, ces trois ministères sont en charge de la gestion de

différents fonds mis en œuvre par l'État, au profit des PME, populations vulnérables et secteur informel, pour faire face à l'impact de la pandémie.

Au lendemain de cette réunion, un comité de pilotage mis sur pied par les ministres, la veille, a tenu sa première séance de travail au ministère du Tourisme. Et ce, en vue d'élaborer une plateforme collaborative, à l'effet d'une prise de décision consensuelle au profit de tous. Bien entendu, dans le droit fil des décisions du Conseil national de sécurité.

Les conseillers techniques, Aurélia Aoussi-Diakité et Daniel Andy-Leah, représentant le ministère du Tourisme et des Loisirs au sein dudit comité, ont, entre autres interventions, proposé un modus operandi spécifique au secteur pour cadrer avec les différents fonds.

Premières retombées : la réouverture des bars, night-clubs et maquis

Après 5 mois d'inactivité, les acteurs du secteur sont enfin autorisés à rouvrir leurs établissements avec, à la clé, des mesures qui visent à assurer la sécurité sanitaire des populations. Il faut noter que cette décision était l'aboutissement de plusieurs séances de travail avec le Mopen-Dp, qui ont permis au ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, de plaider auprès du gouvernement, la réouverture de ses établissements de divertissement dont le poids économique et social est indéniable.

Avec plus de 10 000 emplois directs dans quelque 2000 établissements dans le Grand Abidjan. Un secteur qui, au dire du président du Mopen-Dp, Serge Bri, avait déjà cumulé plusieurs centaines de millions de FCfa de pertes sèches en près de 5 mois d'inactivité.

Au lendemain donc de cette décision du Conseil national de sécurité, du 30 juillet 2020, autorisant leur réouverture, le ministre du Tourisme et des Loisirs a conduit une visite inopinée de night clubs, bars et lounges, dans la nuit du samedi 1er août 2020 afin de s'assurer d'une reprise dans le respect des mesures de sécurité sanitaire.

De Yopougon, Rue princesse, avec les escales de "L'internat night-club" et du "Rex bar", à "La 5e avenue", en passant par l'espace "Acoustic", La Sangria, "Le VIP" et le "George V", dans la commune de Cocody, Siandou Fofana, en compagnie de Vincent Toh Bi alors Préfet d'Abidjan, a constaté l'effectivité du respect des mesures sanitaires et invité les opérateurs à préserver la survie du secteur avec responsabilité. Avant de les rassurer que l'État a pris en compte leurs préoccupations qui sont inscrites dans un projet d'aide nationale au secteur informel. Laquelle assurance s'est matérialisée le 26 novembre 2020 par la remise de chèques à 43 opérateurs.

Au final, cette implication de la tutelle s'inscrit dans sa vision traduite dans "Sublime Côte d'Ivoire", la stratégie nationale de développement touristique, de faire de la destination ivoirienne un hub de divertissement sur le continent.

**SERGES N'GUESSANT**